



QUE FAIRE EN CAS DE CYBERATTAQUE DE VOTRE COLLECTIVITÉ ?



ALERTEZ IMMÉDIATEMENT VOTRE SUPPORT INFORMATIQUE



ISOLEZ LES SYSTÈMES ATTAQUÉS



CONSTITUEZ UNE ÉQUIPE DE GESTION DE CRISE



TENEZ UN REGISTRE DES ÉVÉNEMENTS



PRÉSERVEZ LES PREUVES DE L'ATTAQUE

1 PREMIERS RÉFLEXES



BreizhCyber
LE CENTRE DE RÉPONSE AUX INCIDENTS CYBER

Contactez-nous :
0 800 200 008
breizhcyber.bzh

IDENTIFIEZ L'ORIGINE DE L'ATTAQUE ET SON ÉTENDUE



DÉPOSEZ PLAINTE



NOTIFIEZ L'INCIDENT À LA CNIL



METTEZ EN PLACE DES SOLUTIONS DE SECOURS



GÉREZ VOTRE COMMUNICATION



2 PILOTER LA CRISE

LES ÉTAPES CLÉS

CONTACTS

VOTRE SUPPORT INFORMATIQUE

Nom du contact :

N° de téléphone :

CONSEILS ET ASSISTANCE

www.cybermalveillance.gouv.fr

NOTIFICATION DE VIOLATION DE DONNÉES PERSONNELLES

www.cnil.fr/fr/notifier-une-violation-de-donnees-personnelles

3 SORTIR DE LA CRISE

FAITES UNE REMISE EN SERVICE PROGRESSIVE ET CONTRÔLÉE



TIREZ LES ENSEIGNEMENTS DE L'ATTAQUE ET DÉFINISSEZ LES PLANS D'ACTION



POUR PLUS D'INFORMATIONS
www.cybermalveillance.gouv.fr

ACCOMPAGNEMENT EN CAS D'INCIDENT
CSIRT territoriaux
<https://cert.ssi.gouv.fr/csirt/csirt-territoriaux/>